



# Habilitations Electriques BC

⇒ **OBJECTIF :**

- Rendre les stagiaires capables d'appliquer les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-510 dans son environnement.

⇒ **PUBLIC :**

- Electriciens réalisant des consignation électrique (coupure) pour travaux.

⇒ **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

**Prérequis :** Avoir des connaissances de base en électricité ou une bonne expérience pratique professionnelle.

**Durée :** **21 heures** pour la formation initiale, **14 heures** pour la formation continue.

**Effectif maximum :** 10 personnes.

**Effectif minimum :** 1 personne.

**Maintien des connaissances :**

- 2 journée (14 heures) tous les 3 ans.

**Lieu :** Dans vos locaux ou en inter-entreprises.

**Intervenant(s) :** Formateurs expérimentés spécialisés dans la réglementation et la norme NF C 18-510.

**Méthode pédagogique :** essentiellement basée sur de la théorie (exposés interactifs, apports de connaissances, vidéo-projection...), mise en pratique éventuelle si le site le permet, sinon sur maquette pédagogique . QCM de validation

**Attribution finale :** Attestation individuelle.

**Organisme de délivrance :** SECURIPREV émet un avis sur l'habilitation devant être délivrée par l'employeur.



Réf : HABELC BC  
V.020114

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ ENBAROEUL  
Tel/Fax : 09.73.61.16.85 – [contact@securiprev.com](mailto:contact@securiprev.com)

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A  
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais



⇒ **PROGRAMME DE FORMATION :**

○ **Partie théorique (TRONC COMMUN n°2 de la norme)**

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
  - *Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.*
- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
  - *Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.*
- Décrire le principe d'une HABILITATION.
- Donner la définition des symboles d'HABILITATION.
  - *Lire et exploiter le contenu d'un titre d'HABILITATION.*
- Préciser les rôles de chacun.
  - *Différencier les symboles d'HABILITATION pour l'OPERATION à réaliser.*
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique.
  - *Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.*
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (CONSIGNATION, MISE HORS TENSION, MISE HORS DE PORTEE) et préciser le déroulement des OPERATIONS de VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION (VAT).
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
  - *Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.*
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
  - *Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.*
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
  - *Assurer la surveillance électrique de l'OPERATION.*
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
  - *Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.*



- **Partie théorique (BC)**

- Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et au CHARGE DE TRAVAUX.
  - Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une CONSIGNATION (ATTESTATION DE CONSIGNATION EN UNE ETAPE, ATTESTATION DE CONSIGNATION EN DEUX ETAPES).
  - Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires.
  - Identifier le CHARGE DE TRAVAUX et échanger les informations nécessaires.
- Décrire les opérations de CONSIGNATION.
  - Réaliser la CONSIGNATION EN UNE ETAPE et la CONSIGNATION EN DEUX ETAPES sur différents types de matériels.
  - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.

## PRATIQUE

Incluant à minima 5h00 de pratique sur un OUVRAGE ou une INSTALLATION type. Des durées supplémentaires peuvent être proposées en fonction de l'activité, de la complexité et diversité des tâches à accomplir.

### ⇒ TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :

Norme NF C18 510 du 25 janvier 2012